

SIANE

Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement
9/13 Av Jean de la Fontaine -77510 REBAIS
Tel : 01 64 04 52 45 – Fax 01 64 04 51 23

COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du Séance du 29 avril 2014

L'an Deux Mille quatorze, le vingt neuf avril, à huit heure trente, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en la salle des fêtes de la Mairie de CHOISY EN BRIE – Place de la Payenne, sous la Présidence de Monsieur BEAUFORT Alain.

Délégués titulaires présents et votants :

En ordre de communes

M DUPONT Michael – M FOUCART Christian – M MAURY Arnaud - M LEGENDRE Jean Pierre – M DELABARRE Romain – M BEDEL Daniel – M PARELLE Jérôme – Mme WATEAU Laurence – M MIGNON Christian – M HALLOO Stéphane – Mme SNAKKERS Genviève – M BEAUFORT Alain – M DELAVAUUX Bernard – M DELESALLE Jean François – Mme CHATELAIN Danielle – M BOCQUET Luc – M DARD Eric – M DAUPHIN Daniel – M MARTINO Olivier – M CHANUT Patrick – M CHIPAUX Philippe – M BERTIN Jean Pierre – M VANCOILLIE Jacky – M LAURENT Jean Pierre – Mme FICHTER Nicole - Mme DHOOSCHE Sylvette – M MARICHAL Michel – M HUBERT André – Mme CHAIN LARCHE Anne – M SEVESTRE Yvan – M ARNOULT Michel – M VIET Frédéric – M FAHY Philippe – Mme BIBERON Denise – M LEGRAND Michel

Délégués suppléants présents et votants :

M RAGEADE LOIC – M ROUSSELOT Francis – M JURKIEWICZ Bernard – M RENAULT Gilles.

Délégués titulaires absents excusés:

En ordre de communes

M BONNIER Jean Yves – M STEHLIN Richard – M ROCH Michel – Mme SCAGLIOLA Anouck.

Délégués titulaires absents : M SALAUN Philippe.

Délégués suppléants présents et non votants :

M LALLEMENT Thierry – M LOIGEROT Jacques – M CHAPOTOT Thomas – Mme ROBLIN Nadeige – M BUTET Gérard – Mme BERTHEAU Florence – Mme MOCHÉE Marie Christine – Mme HELLER Suzanne – M BELKISSE Dominique – Mme LAFOND Marguerite – M COPPINI Christian – Mme CHABRILLANGE Renée.

Receveur Syndical : Mmc DELALOT A excusée

Secrétaire de séance : M BEDEL Daniel (délégué de Boissy le Châtel)

Date de Convocation : 24/04/2014 envoyée le 25/04/2014 par courrier prioritaire

Nombre de délégués : 39/40 dont 38/39 pour la compétence spanc et 20/21 pour la compétence spac

Nombre de délégués présents : 39/40

Compétence spanc : 38/39 – compétence spac 20/21

Quorum 20 + 1 délégués

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

N° 2014-021

Le Président, **M. BEAUFORT Alain**, demande aux délégués présents si chacun a signé la feuille de présence.

Le Président, **M. BEAUFORT Alain**, à 8H45, indique que le quorum est atteint (38 personnes votantes) et ouvre la séance.

1. Nomination du secrétaire de séance

Le président encore en exercice M Alain BEAUFORT demande à la personne la plus âgée de l'assemblée de prendre place, et de mener la séance en l'attente de l'élection du nouveau Président. M Daniel DAUPHIN délégué titulaire de la commune de la Trétoire, demande la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Président indique la candidature au secrétariat de M BEDEL Daniel, délégué de la commune de Boissy le Châtel, (envoyée par mail avant la réunion).

La candidature de M BEDEL Daniel est acceptée à l'unanimité. M BEDEL Daniel est donc en charge de la rédaction du compte rendu de la séance, qui selon les dispositions du CGCT doit être rendu sous huitaine.

2. Nomination de scrutateurs

M Daniel DAUPHIN délégué titulaire de la commune de la Trétoire interroge l'assemblée afin que les candidats se déclarent.

M DARD Eric et Mme WATEAU Laurence se présentent en tant que scrutateurs et sont élus à l'unanimité.

par :

Contre : 0 Pour : 38 Abstentions : 0

2014-015

3. Election du président

M DAUPHIN Daniel demande à l'assemblée que les candidats se présentent pour l'élection au poste de Président du syndicat.

M BEAUFORT Alain indique qu'il est candidat à sa succession, M DELESALLE Jean François délégué de la CC Brie des Morin commune de Doue postule également.

M DELESALLE demande la parole afin de se présenter. M DAUPHIN la lui accorde. M DELESALLE commence la présentation de ses motivations de candidat au poste de Président. Il est interrompu par M GEORGE qui indique qu'il ne s'agit pas de faire campagne mais uniquement de se présenter succinctement.

M DELESALLE fait remarquer à M GEORGE qu'étant simple assistant il n'est pas en droit de prendre la parole et de le morigéner ainsi. M DELESALLE termine rapidement son allocution.

M BEAUFORT demande également la parole, ce qui lui est accordé, et se présente brièvement auprès des nouveaux délégués.

Le vote à bulletin secret avec isoloir et urne transparente peut donc commencer pour les 38 votants présents.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

M Alain BEAUFORT :	: 21 voix.
M Jean François DELESALLE	: 15 voix.
Nuls	: 2

Soit un total de 38 bulletins.

M Alain BEAUFORT est élu au poste de Président avec 21 voix.

Le Président remercie l'assemblée pour son vote et M DAUPHIN pour sa prestation, et reprend la direction de la séance.

M RAGEADE Loïc délégué de Jouy sur Morin arrive, signe la feuille de présence et s'installe dans la salle pour suivre la suite de la réunion. **Le nombre de délégués votants passe donc à 39** pour les prochains votes.

2014-016

4. Indemnité du Président

Le Président indique qu'au cours de son premier mandat il n'a pas demandé de rémunération et qu'au cours du dernier son indemnité était de 55% du montant maximum autorisé.

Compte tenu de la charge de travail, des nombreuses réclamations des usagers, et de l'investissement nécessaire pour le bon fonctionnement de la structure, il demande que son indemnité soit revalorisée à hauteur de 80% du montant maximum autorisé.

Vu le décret 2004-615 du 25 juin 2004 relatifs aux indemnités de fonctions des Présidents et Vices Présidents des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5721-8 du CGCT,

Vu l'article L 5211-12 du CGCT,

Vu le Décret t n° 2010-761 du 7 juillet 2010,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de fixer l'indemnité du président à 80% du montant maximal autorisé (25,59% de l'IB 1015), soit la somme mensuelle brute de 778,23€.

Dit que l'indemnité sera revalorisée en fonction de la valeur du point

Contre : 0 Pour : 39 Abstentions : 0

2014-017 – 2014-018

4. Délégations de pouvoirs

2014-017

DELEGATION DE POUVOIRS SELON L'ARTICLE L 2122-22 DU Code Général des Collectivités Territoriales

Le Président expose au Comité Syndical qu'en application de l'article L2122-22-4° du code Général des Collectivités Territoriales (**C.G.C.T**), il souhaite recevoir pour la durée de son mandat, les délégations de pouvoir citée aux paragraphes suivants de l'article L2122-22 du CGCT ;

2° De fixer, ./..des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Soit dans le cas présent 15 000€.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (article L2122-23 du CGCT).

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité de donner délégation de pouvoir au Président du Syndicat, Monsieur Alain BEAUFORT, pour la durée de son mandat et charge le président des démarches nécessaires

DIT que le budget sera aménagé en conséquence en cas de besoin,

Contre : 0 Pour : 39 Abstentions : 0

2014-018

Le Président expose au Comité Syndical qu'en application de l'article L2122-22-16° du code Général des Collectivités Territoriales (**C.G.C.T**),
« Article L 2122 -16° : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal »

et souhaite recevoir pour la durée de son mandat, la délégation de pouvoir afin de pouvoir agir en cas de procédure initiée auprès du tribunal administratif de Melun contre le syndicat.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité de donner délégation de pouvoir au Président du Syndicat, Monsieur Alain BEAUFORT, pour la durée de son mandat et charge le président des démarches nécessaires

Le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (article L2122-23 du CGCT).

DIT que le budget sera aménagé en conséquence en cas de besoin,

Contre : 0 Pour : 39 Abstentions : 0

2014-019

5. Election des Vices Présidents

Le Président demande à l'assemblée que les candidats se présentent pour l'élection aux postes de Vice Présidents du syndicat. Les candidats suivants se déclarent et se présentent tour à tour :

M BEDEL Daniel délégué de Boissy le Châtel (membre du bureau du Siane lors du précédent mandat)

M LEGRAND Michel délégué de Villeneuve sur Bellot (délégué de la commune de Villeneuve lors du précédent mandat)

Mme WATEAU Laurence déléguée de la commune de Chailly en Brie, nouvelle déléguée.

Le vote à bulletin secret avec isoloir et urne transparente peut donc commencer pour les 39 votants présents (arrivée du délégué de la commune de Jouy sur Morin après l'élection du Président).

Les résultats du scrutin sont les suivants :

M BEDEL Daniel : 36 voix

M LEGRAND Michel : 36 voix

Mme WATEAU Laurence : 28 voix

Sont élus dans l'ordre suivant en tant que Vice Présidents du syndicat:

1er Vice Président

M. LEGRAND Michel (délégué de CC Brie des Morin commune de Villeneuve sur Bellot)

2ème Vice Président

M. BEDEL Daniel (délégué de la commune de Boissy le Châtel)

3ème Vice Président

Mme WATEAU Laurence (déléguée de la commune de Chailly en Brie)

2014-020

5. Election des Membres du Bureau

Le Président demande à l'assemblée que les candidats se présentent pour l'élection aux postes de membres du bureau du syndicat. Les candidats suivants se déclarent et se présentent tour à tour :

Mme CHATELAIN Danielle déléguée de la commune de Giremoutiers, (déléguée lors du précédent mandat)

M Dard Eric délégué de la commune de La Chapelle Moutils (délégué lors du précédent mandat),

M Marichal Michel délégué de la CCBM commune de Sablonnières (délégué lors du précédent mandat),

M Mignon Christian délégué de la commune de Chartronges, nouveau délégué.

Le vote à bulletin secret avec isoloir et urne transparente peut donc commencer pour les 39 votants présents (arrivée du délégué de la commune de Jouy sur Morin après l'élection du Président).

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Mme CHATELAIN Michelle : 23 voix

M DARD Eric: 28 voix

M MARICHAL Michel : 32 voix

M MIGNON Christian : 18 voix

Sont élus dans l'ordre suivant en tant que membre du bureau du syndicat:

Mme CHATELAIN Michelle : 23 voix

M DARD Eric: 28 voix

M MARICHAL Michel : 32 voix

Discussion

Le Président indique qu'une discussion peut être ouverte pour des renseignements administratifs et techniques et demande s'il y a des questions. Personne n'ayant de question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.

Le Président
Alain BEAUFORT

